

Séance du 6 septembre 2011

L'an deux mil onze, le six septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de M. Thierry BEAUPIED, Maire.

Présents : Joël PERROUX - Géraud de LAFFON - Odette RENOUX - Jacques BRUERE - Mireille BEAUPIED formant la majorité des membres en exercice.

Absents, excusés : Patrick NEVOIT - Marylène LOISEAUX - Patrick ROBINEAU - Jean-Pierre DEVERS - Katia BEAUFILS.

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et approuvé.

P.L.U. :

En début de réunion, dans le cadre de la procédure d'élaboration du P.L.U. le Conseil Municipal examine le projet de P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) présenté par le cabinet URBAN'ism. Après étude des plans le Conseil Municipal apporte quelques modifications concernant le projet de zonage dans le bourg et en limite de celui-ci. Ce projet sera soumis tel quel lors de la réunion avec les personnes publiques associées (P.P.A.) prévue le 22 septembre prochain.

Travaux à la boulangerie - devis complémentaires :

Monsieur le Maire expose que suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 21 juillet les différents travaux ont été effectués à la boulangerie selon les devis acceptés.

Après installation de tout le matériel dans le fournil, il s'est avéré que toute l'installation générale électrique des locaux était insuffisante, obsolète et non conforme aux règles élémentaires des installations électriques.

Dans l'urgence et afin de permettre la continuation de l'activité de boulangerie sans danger, il convient de faire les travaux nécessaires.

Le Conseil Municipal accepte les devis ci-après :

- | | |
|----------------------------------|---------------|
| - électricité : Philippe RENOUX | 5 218.32 € HT |
| - plâtrerie : Pierre TAUGOURDEAU | 1 458.97 E HT |

Les entreprises sont appelées à intervenir sans délai.

Travaux de voirie - petits aménagements dans le bourg :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte deux devis de l'entreprise HEGRON concernant des petits aménagements à réaliser dans le bourg :

- | | |
|--|------------|
| - réfection du parking devant le lavoir | 1 940 € HT |
| - bordures de trottoir et réfection d'un regard EU rue de la Croix Rouge | 960 € HT |

Recrutement de personnel :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Marie-Thérèse PARTY, adjoint technique chargée de l'entretien de tous les bâtiments communaux a fait valoir ses droits à la retraite pour le 31 décembre 2011.

Il convient donc de procéder au recrutement de son ou sa remplaçant(e).

Le Conseil Municipal définit le poste à pourvoir :

- CDD de 3 mois renouvelables à compter du 12 décembre 2011
- grade d'adjoint technique
- durée de travail hebdo : 20 h
- permis B exigé
- missions : - entretien courant de tous les bâtiments communaux (excepté le nettoyage des vitres confié à une entreprise spécialisée).

- gestion de la location de la salle Plailly (hors encaissements)
- organisation des vins d'honneur lors des cérémonies officielles

Monsieur le Maire est chargé de faire la déclaration de vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion.

Questions diverses :

- Le Conseil Municipal décide de faire l'acquisition de 6 ordinateurs pour l'école et de demander des devis pour ce matériel.

- Le Conseil Municipal est informé que M. et Mme ROBINSON demeurant à la Bouchardière souhaiteraient acheter à la commune une portion de chemin rural désaffecté qui se trouve enclavé dans leur propriété. Le Conseil Municipal accepte le principe de cette vente et décidera des modalités lors de sa prochaine réunion, une enquête publique étant nécessaire.

- Le Conseil Municipal procède à la ventilation de la subvention FDACR (Fonds Départemental d'Aide aux Communes Rurales) attribuée par le Conseiller Général et qui s'élève à **9 459 €** pour 2011, soit :

- 4 729.50 € pour l'achat des ordinateurs pour l'école
- 4 729.50 € pour l'aménagement du cimetière (installation d'un columbarium)

- Le Conseil Municipal est informé que le sentier d'interprétation a fait l'objet d'une évaluation par le Parc Naturel Régional et que des travaux de remise en état s'avèrent nécessaires sur plusieurs panneaux.

- Le Conseil Municipal est informé que les coupes de bois prévues par délibération en date du 21 juillet dernier ont été commencées par l'entreprise attributaire.

SIGNATURES :